

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023.09.109 B

Logistique urbaine – Adhésion à l'association CERTIBRUIT

LE SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à Michel BUISSON, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ,

Reçue en préfecture
le : 18/09/2023

Affichée ou notifiée
le : 19/09/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.09.109 B**

Rapporteur : Philippe VERGNAUD

LOGISTIQUE URBAINE : ADHESION A L'ASSOCIATION CERTIBRUIT

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : santé-environnement
ODD 11 : urbanisation et construction durables
ODD 17 : partenariats ; co-construction

Le 25 mai 2023, GrandAngoulême a approuvé la charte intercommunale de Logistique Urbaine Durable. Parmi les 17 actions de la charte, deux concernent les livraisons en horaire décalé. Par ailleurs, la feuille de route Santé comporte un axe sur la santé environnementale.

Les livraisons dites en « horaire décalé » particulièrement tôt le matin ou tard le soir, permettent de réduire le nombre de véhicules de livraison en centre-ville pendant les heures de pointe. Ce type de livraison constitue un levier d'optimisation simple et pertinent. Cependant, un des inconvénients possible est la nuisance sonore notamment en centre-ville, lieu où l'habitat est dense.

Il existe, au niveau national, une association loi 1901 dénommée CERTIBRUIT, qui permet l'échange d'informations, la communication et la coordination des actions réalisées en commun par ses membres, dans le domaine du bruit dans l'environnement particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain.

Son objectif est de proposer aux acteurs de la logistique urbaine, de la distribution ainsi qu'aux collectivités locales, cinq labels permettant de valoriser les efforts entrepris en matière de livraison silencieuse de nuit et de limitation du trafic de fret le jour :

- Livraisons de nuit respectueuses des riverains et de l'environnement
 - o Des sites
 - o Des grossistes de boissons pour la livraison des Cafés Hôtels et Restaurants
 - o Des libraires
 - o Des transporteurs
- Espace logistique de livraisons urbaines.

Les administrations ou les collectivités locales peuvent adhérer à cette association. A ce jour, sont adhérents :

- le Ministère de la Transition écologique
- la Région Ile de France
- la Métropole de Grand Paris
- la ville de Paris
- Bordeaux Métropole.

L'adhésion pour les collectivités est gratuite, ouvre droit à un accès privilégié aux bulletins d'information de l'association, à une connaissance des évolutions techniques.

Ainsi, il est proposé que GrandAngoulême, dans le cadre de sa démarche sur la logistique urbaine, adhère à l'association CERTIBRUIT.

Cette adhésion permettra de coordonner une action de conduite au changement à la fois pour les transporteurs mais aussi pour accompagner les établissements qui verront l'organisation de la réception de leurs marchandises évoluer.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion, à titre gracieux, à l'association CERTIBRUIT dont le siège social est situé c/o Cemafruid, 5 avenue des Prés 94 266 FRESNES.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents s'y référant.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Ne participe(nt) pas au débat et au vote : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---